



Extract of FSU-95 Val d'Oise

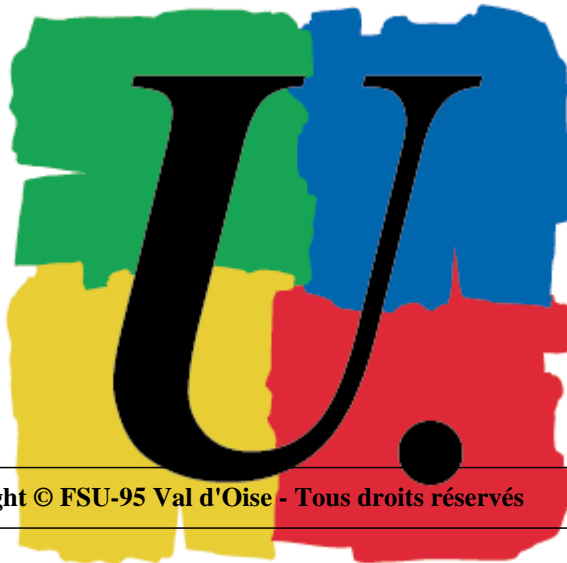
<http://fsu95.fsu.fr/LIBERTES-DE-LA-PRESSE-ET-D.html>

NOUVELLES DU 92

# LIBERTES DE LA PRESSE ET D'EXPRESSION DITES-VOUS ?

- actualité2018 - Actualité -

Publication date: mardi 23 octobre 2012



Copyright © FSU-95 Val d'Oise - Tous droits réservés

**F.S.U.95**

Nos collègues ont combattu en 2009 la loi LRU régissant le fonctionnement des Universités. Et avec raison.  
En témoigne le document en pièce-jointe qui montre certaines des dérives que cette loi permet.

Ainsi, les Personnels universitaires deviennent des "collaborateurs" de l'entreprise à€" pardon, de l'Université. Adieu le statut des Fonctionnaires, des enseignants-chercheurs, vive la "collaboration".

Ainsi, plus question de s'adresser à la presse sans passer par le Patron, pardon, par la Direction (Présidence ) de la fac. Il faut, lorsque" *les journalistes contactent [...]un collaborateur ou une collaboratrice de l'Université ne faisant pas partie de l'équipe communication.*

*[...]* :

- *Ne surtout pas répondre aux questions du journaliste, même s'il insiste.*
- *Lui demander d'adresser sa demande par e-mail (ou prendre son nom et son numéro de téléphone), et lui indiquer que l'on relaie sa demande et qu'une personne de la Direction de la Communication le rappellera dans les plus brefs délais."*

Et ainsi de suite.

En bref, pas question de dire ce que l'on pense quand on est "collaborateur ou collaboratrice" ; ni d'aller chercher l'info où elle se trouve quand on est journaliste.

L'ensemble du document, adressé aux "collaborateurs", vaut le coup d'oeil.  
Ne vous privez pas de le consulter ni de le diffuser !!

JC Fernandez  
Secrétaire Départemental  
FSU 95